

Principes pédagogiques

des quatre centres de vie enfantine de la Fondation La Pouponnière et l'Abri

1. Préambule

Quatre valeurs ont été retenues par l'équipe de direction de la Fondation La Pouponnière et l'Abri pour mener à bien sa mission¹ d'accueil de jour dans les trois centres de vie enfantine.

Enfants et familles (au centre de la mission)

Sécurité (physique, psychique, affective et protection).

Respect (individuel et collectif dans une collaboration interactive)

Responsabilité (sens des responsabilités et reconnaissance des compétences)

Afin de donner une direction plus précise au travail qui est attendu de chaque professionnel(le) et de chaque secteur éducatif, l'équipe de direction a défini des **principes pédagogiques** sur lesquels les équipes pourront construire et ajuster les projets pédagogiques spécifiques des secteurs.

2. Principes pédagogique

- **Etre à l'écoute des besoins des enfants** et donner une réponse individuelle et collective réfléchie en équipe.
- **Veiller à la sécurité physique et affective des enfants**, en mettant à disposition des enfants des aménagements adéquats et en offrant des soins et un encadrement de qualité. Pour assurer la sécurité, les EDE's donnent à l'enfant des permissions et des limites constructives adaptées à son développement et à son environnement.
- **Favoriser le développement autonome de l'enfant**, en respectant son rythme de croissance et en soutenant ses acquisitions motrices, cognitives, affectives et relationnelles.
- **Permettre à l'enfant de développer son imaginaire et sa créativité** par le jeu symbolique, l'expression artistique au sens large, la rêverie.
- **Accompagner l'enfant dans la construction de son identité propre** et dans l'estime qu'il a pour lui ; et de même, l'accompagner dans le respect de ses pairs, de l'équipe éducative et de toute autre personne qu'il est amené à côtoyer.
- **Assurer un suivi de l'enfant en lien avec ses besoins et son âge**. Veiller à la cohérence, à la stabilité, à la continuité de ce suivi, ainsi qu'à une bonne communication lors des passages d'un groupe à l'autre, d'un site à l'autre.

¹ La mission de la Fondation La Pouponnière et l'Abri depuis 1923; œuvrer en faveur des jeunes familles et de leurs enfants, notamment en accueillant ces derniers dans le cadre de ses institutions.

- **Favoriser et développer la collaboration avec les parents** en cohérence avec les « règlements des CVE's ». Cette collaboration est basée sur le respect des compétences des parents, le dialogue, l'instauration d'un lien de confiance, de tolérance. Eviter de mettre l'enfant dans des conflits de loyauté.
- **Garder à l'esprit le rôle de prévention des CVE's.** Autant dans la pédagogie mise en place que dans la collaboration avec les familles, les EDEs, les Responsables et Directeurs ont une responsabilité de prévention autour de la sécurité physique et psychique des enfants accueillis. Ils peuvent être amenés à accompagner des situations « délicates » jusqu'à ce que la famille trouve une solution plus appropriée que le CVE pour leur enfant. Les Directions signaleront au SPJ, sur la base des observations faites par les équipes éducatives, les situations où un enfant n'est pas suffisamment protégé pour poursuivre son développement.
- **Travailler en réseaux avec différents partenaires** chaque fois que cela est utile pour l'enfant. Les Directeurs(trices) sont garants de ce travail en réseaux et peuvent en déléguer tout ou partie aux EDE's et aux assistantes pédagogiques. Mis à part des situations de maltraitance grave, les parents sont toujours partenaires du travail en réseaux, soit en étant présents soit en étant informés à l'avance.

3. Lien avec les documents de référence des 4 CVE's

Chacun des centres de vie infantine de la Fondation La Pouponnière et l'Abri a son identité et son fonctionnement propre. Ces principes pédagogiques communs sont à mettre en lien avec les documents de référence de chaque site.

4. Lien avec les projets pédagogiques des secteurs.

Sur la base des « principes pédagogiques », chaque équipe éducative élabore un projet pédagogique ; projet qui contient un déroulement de la journée et définit le sens des actes éducatifs. Il tient compte du contexte du centre de vie infantine et de l'âge des enfants accueillis.

La mise en œuvre du projet pédagogique est un travail d'équipe. Il est ajusté régulièrement en fonction des besoins mis à jour dans les bilans de fonctionnement avec la direction. Une collaboration collégiale, à l'intérieur du secteur et entre les secteurs de l'institution, est attendue de chaque professionnel(le) afin d'assurer un accueil cohérent et sécurisant aux enfants et aux familles.

Le projet pédagogique de chaque secteur doit être validé par le(la) Directeur(trice) de site.